

COMMUNIQUÉ

Paris, lundi 11 mars 2019

L'apprentissage dans la fonction publique : victime collatérale de la loi Choisir son avenir professionnel ?

La formation par apprentissage s'est développée dans la fonction publique ces dernières années sur un modèle de financement différent du secteur privé. En effet, la fonction publique n'est pas soumise à la taxe d'apprentissage. L'apprentissage, comme dans le secteur privé, répond à une demande de l'Etat, de ses opérateurs ou des collectivités territoriales. Plusieurs établissements de l'enseignement supérieur ont même développé des formations pour répondre à leurs demandes spécifiques.

En l'absence d'annonce faite par le Gouvernement sur un nouveau modèle de financement des apprentis, les fonctions publiques de l'Etat, territoriales et hospitalières, sont en train de renoncer à leur campagne de recrutement pour l'année prochaine et les formations par apprentissage destinées à la fonction publique ferment au fur et à mesure. Cela va entraîner une baisse drastique du nombre d'apprentis dans le secteur public à l'opposé de la politique annoncée.

Une décision doit impérativement être prise sans délai par le Gouvernement afin de programmer des financements auprès de France compétences et sécuriser les formations par apprentissage ouvertes aux apprentis de la fonction publique. C'est la condition du développement de ce type de formations. Et ce sera la traduction de l'engagement de l'Etat lui-même dans une réforme qu'il promet auprès du secteur privé.

À propos de la CPU

Fondée en 1971, la Conférence des présidents d'université (CPU) rassemble les dirigeants exécutifs des universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche afin de porter la voix et les valeurs des universités dans le débat public. Elle comprend actuellement 130 membres (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) mais également des membres associés. Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales, la CPU réagit aux évolutions du monde de l'enseignement supérieur et de la recherche et propose des éléments de transformation.

Dans un contexte de profondes mutations du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a également un rôle de soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Pour en savoir plus : www.cpu.fr

À propos de la CDEFI

Fondée en 1976, la CDEFI (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs) réunit l'ensemble des directeurs et directrices des établissements ou composantes d'établissements, publics ou privés, accrédités par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé. Elle a pour principale mission d'étudier tous sujets relatifs au métier et à la formation des ingénieurs, ainsi qu'au développement de la recherche et à la valorisation de celle-ci. Elle a, de plus, vocation à promouvoir l'Ingénieur de l'école française, dans le monde comme en France. Ainsi, la dimension internationale est au coeur de ses préoccupations, notamment dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour en savoir plus : www.cdefi.fr

À propos de la CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 226 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers, représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. Assurant une formation de masse (40 % des masters délivrés chaque année en France) et une recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les Grandes écoles), celles-ci mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations ...). Les 226 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

Pour en savoir plus : www.cge.asso.fr